



DÉPARTEMENT DE  
L'ARIÈGE

-----  
COMMUNE DE  
SOUEIX-ROGALLE  
-----



AR\_2020\_018

ARRÊTÉ MUNICIPAL  
portant délégation à un  
fonctionnaire en matière d'état  
civil

Sous-préfecture de Saint-Girons  
Date de réception de l'AR: 27/05/2020  
009-210902995-20200527-AR\_2020\_018-AR

### LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu l'article 60 du code civil ;

Vu l'article 48 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle ;

Vu le décret n°2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité ;

Vu les articles L.2122-32 et R.2122-10 du code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil ;

Vu l'arrêté municipal n°AR\_2019\_063 en date du 5 décembre 2019 nommant Monsieur Julien HEIME en qualité d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe dans les fonctions d'agent permanent ;

### ARRÊTE

**Article premier :** À compter du 27 mai 2020, Monsieur Julien HEIME, fonctionnaire titulaire de la commune exerçant l'emploi permanent de secrétaire de mairie, est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité dans certaines fonctions d'officier d'état civil.

**Article 2 :** À ce titre, Monsieur Julien HEIME sera exclusivement chargé de :

- Recevoir les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ;
- La transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci dessus ;
- Recevoir les demandes de changement de prénom ;
- Recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modification et de dissolution de pactes civils de solidarité (P.A.C.S.) ;
- Dresser tous actes relatifs aux demandes ci-dessus.

*Arrêté portant délégation à un fonctionnaire en matière d'état civil*

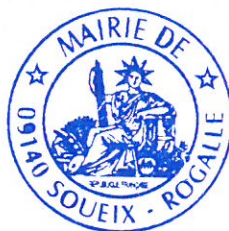
Monsieur Julien HEIME, fonctionnaire titulaire de la commune, sera également chargé de mettre en œuvre la procédure de vérification des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

Monsieur Julien HEIME, délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Monsieur Julien HEIME, fonctionnaire municipal délégué.

**Article 3** : Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié sur le site internet de la commune de Soueix-Rogalle dans les conditions habituelles et dont ampliation sera transmise à l'intéressé, à Monsieur le sous-préfet de Saint-Girons ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République près du tribunal de grande instance de Foix.

Fait à Soueix-Rogalle, le 27 mai 2020,  
la Maire,  
Christiane BONTÉ



Préfecture de Haute-Garonne  
Date de réception de l'AR : 27/05/2020  
009-210902995-20200527-AR\_2020\_018-AR